

# Le « pass rail », forfait mensuel illimité, sera instauré cet été



*Cet été, 700 000 jeunes vont pouvoir profiter de ce nouveau dispositif. - ARCHIVES SO*

**Ce forfait à 49 euros par mois permettra aux moins de 27 ans de prendre les trains Intercités et TER**

« Toutes les régions » françaises sont finalement d'accord pour mettre en place pendant cet été un « pass rail » réservé aux moins de 27 ans, a affirmé hier soir le ministre délégué aux Transports Patrice Vergriete. « La situation vient de se décanter à l'instant », a déclaré le ministre, qui avait déploré en début de journée que trois présidents de région n'aient pas donné leur feu vert à ce forfait à 49 euros permettant de voyager partout en France dans les trains régionaux et Intercités en juillet et août. Se déclarant « ravi » de cette issue, qui va permettre de concrétiser une promesse du Président Emmanuel Macron, le ministre a remercié la présidente de l'Occitanie et de Régions de France, Carole Delga, qui a « remobilisé les présidents de région » sur ce dossier, ainsi que ces derniers. « Ça fait 700 000 jeunes qui vont pouvoir bénéficier pour cet été et pour 49 euros de l'accès libre aux Intercités et aux TER, c'est une belle nouvelle pour la jeunesse », a ajouté le ministre. Dans la journée, Patrice Vergriete avait affirmé sur Franceinfo que le pass rail ne serait pas opérationnel cet été : « À moins d'un changement de pied des présidents de région, aujourd'hui même, nous ne pouvons pas être opérationnels en 2024 », a affirmé le ministre sur Franceinfo. « On n'a toujours pas l'accord de l'ensemble des présidents de région », avait-il ajouté.

## « Un premier pas »

Cette expérimentation n'est toutefois qu'un « premier pas », le gouvernement s'étant engagé à ce que le dispositif, initialement inspiré d'une mesure appliquée en Allemagne, puisse être également appliqué en Île-de-France dès 2025, selon lui. L'État prendra en charge « 80 % du coût total, les régions 20 % », a rappelé Patrice Vergriete, alors que, dans une première mouture du projet, la répartition entre les deux s'établissait à 50-50.

Un pass rail estival uniquement réservé aux jeunes a déjà existé en France en 2020 et 2021. Il concernait les moins de 27 ans qui, pour 29 euros par mois, pouvaient emprunter n'importe quel TER partout en France – sauf en Île-de-France –, mais pas les Intercités.

Publié le 04/04/2024 – Sud-Ouest